

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Département de l'Isère territoire lauréat

Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse : Département de l'Isère

Collectivité lauréate de l'appel à projets

Zéro Déchet : oui non

Nom et fonction du porteur de projet :

Rachel de Souza, chef de projets

Population : habitants / communes

1,3 millions habitants et 526 communes

Région : Auvergne Rhône Alpes

Département : Isère



Description générale et objectifs :

Le Département de l'Isère s'est engagé depuis une dizaine d'années dans une politique volontariste de prévention et de réduction des déchets à la source via sa compétence de planification puis la signature avec l'ADEME d'un Plan de Prévention des Déchets. qui lui a permis de créer un réseau d'acteurs et lancer une dynamique à l'échelle du territoire.

Il souhaite maintenant poursuivre, intensifier et déployer à d'autres acteurs et à d'autres cibles la démarche de progrès, pensée sur le long terme, et s'accorder les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs qui seront fixés dans le nouveau projet de plan de prévention et gestion des déchets non dangereux, afin de faire entrer le territoire dans une démarche d'économie circulaire globale et partagée. Dans ce but, les actions déjà initiées vont être maintenues et amplifiées grâce à la mise en réseau d'acteurs complémentaires, notamment du monde de l'entreprise, à une approche plus prospective et concertée pour les travaux menés par les partenaires actuels ou à venir du territoire, en s'appuyant sur les leviers de l'économie circulaire pour une meilleure utilisation des ressources locales. L'Isère souhaite se saisir de cette opportunité pour éviter le gaspillage des ressources naturelles et économiser de l'énergie en changeant les modes de consommation et de production afin d'éviter le gaspillage, faire des économies en matière de traitement des déchets, créer des emplois locaux et développer le réemploi et le recyclage.

Le territoire présente déjà des exemples concrets de changements, il s'engage à aller encore plus loin en gardant toujours la volonté de « donner envie », comme il l'a fait jusqu'à présent. Des messages comme « Rentabilisez vos déchets verts » trouvent un écho très positif chez les particuliers, de même comme toute la démarche autour du compost éco-citoyen. Le travail sur les enjeux stratégiques que constituent le gaspillage alimentaire, les biodéchets, le réemploi, le tri à la source et le recyclage, y compris pour les déchets du BTP, se poursuivra dans une synergie inter-acteurs.

Les objectifs chiffrés sont dictés par la réglementation et les plans de gestion.

Prévention :

- diviser par deux les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, en les réduisant de 30% dès 2020 en s'appuyant sur l'objectif de prévention -10 % de DMA par rapport à 2010 et -4% de DAE par rapport à 2010.

Valorisation matière :

- orienter vers les filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60 % en masse en 2025 et atteindre l'objectif du plan BTP Isère : 75% des déchets du BTP valorisés en 2026
- accompagner le développement de la valorisation des biodéchets et favoriser le développement d'unités de méthanisation agricoles.

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

La révision du PPGDND permettra d'aller encore plus loin sur une incitation et un accompagnement des acteurs locaux, publics, privés et associatifs avec l'appui des partenaires car les objectifs seront mis en cohérence avec les installations de traitement existantes, à reconstruire ou à prévoir sur le territoire.

Le 1^{er} axe, développé depuis 2007, concerne la réduction des biodéchets, sur toutes ses dimensions et sera poursuivi : biodéchets des particuliers (compostage éco-citoyen et lombricompostage), biodéchets de la restauration collective, biodéchets des professionnels (GMS et artisans), gaspillage alimentaire : réduction, dons et gourmet bag en s'appuyant sur le futur pôle agroalimentaire, la réduction des déchets verts et le zérophyto avec une gestion raisonnable des espaces, en direction des collectivités, des entreprises, des bords de route, et des collèges, avec formations de tous les acteurs y compris des agents de déchèteries.

Le 2^{ème} axe concerne le réemploi, enjeu fort qui touche aussi un panel d'acteurs très large et des possibilités d'économie circulaire très importantes s'il fait aussi le lien avec l'économie sociale et solidaire.

Le 3^{ème} axe sera porté par les Chambres consulaires et fédérations professionnelles qui travailleront sur la réduction des déchets notamment dans le développement des synergies interentreprises en accompagnement de leurs adhérents.

Contact : Mme De Souza Rachel – Chef de projets Déchets – Service développement durable

7 rue Fantin Latour 38022 Grenoble

Tél : 04 76 00 33 13 - email : rachel.de-souza@isere.fr

<http://www.isere.fr/>

